suva



Transfert de personnes dans le secteur des soins

Évaluation des contraintes corporelles

Utilisez les questions ci-après pour déterminer si la protection de la santé du personnel chargé de prodiguer des soins aux personnes à mobilité réduite ou de leur accompagnement est garantie, p. ex. lors des activités de transfert ou de mobilisation. Ce questionnaire est conçu pour les secteurs des soins hospitaliers et des soins ambulatoires.

Établissement		
Service, département, équipe		
Interlocuteur		
Évaluation réalisée par	Date	Visa

1 Moyens auxiliaires

Vérifiez les points suivants sur place.

Exigences	Oui	En partie	Non
1.1 Les moyens auxiliaires techniques pour le transfert de patients sont-ils à disposition? Exemples: lève-personne mobile, lève-personne plafonnier, verticalisateur.			
 1.2 Les petits moyens auxiliaires pour le transfert de patients est-il à disposition? (Voir ci-dessous.) - Glissement vers la tête de lit: drap de transfert et tapis antidérapant - Lit-fauteuil roulant: ceinture de transfert, planche de transfert, disque pivotant à guidon - Redressement dans le lit: échelle de lit 			
1.3 Les moyens auxiliaires et les petits moyens auxiliaires sont-ils facilement accessibles et utilisables dans les activités quotidiennes (lieu d'entreposage, chargement des batteries garanti)? Entreposage dans le service ou le département ou dans la chambre des patients.			
1.4 La liste des moyens auxiliaires et des petits moyens auxiliaires à disposition est-elle régulièrement mise à jour?			
1.5 Les lits médicalisés sont-ils réglables en hauteur et peuvent-ils être équipés d'une barrière discontinue?			



1 Tapis antidérapant (voir question 1.2)



2 Drap de transfert (voir question 1.2)



3 Échelle de lit (voir question 1.2)



4 Ceinture de transfert (voir question 1.2)

2 Espace disponible

Vérifiez les points suivants sur place (soins hospitaliers) ou en interviewant le personnel au centre de soins (soins ambulatoires).

Exi	gences	Oui	Non
2.1	Les lits pour le transfert sont-ils accessibles des deux côtés? 1 m d'espace libre au minimum des deux côtés.		
2.2	L'espace à disposition pour utiliser un fauteuil roulant ou un lève-personne est-il suffisant? 1,5 m d'espace libre au minimum d'un côté du lit, suffisamment de place sous le lit pour l'utilisation d'un lève-personne mobile.		
2.3	L'espace à disposition dans les toilettes pour utiliser un fauteuil roulant, une chaise percée ou un lève-personne est-il suffisant? 2 m de largeur au minimum ou autres solutions permettant de travailler en gardant le dos droit (p. ex. chaise percée).		
2.4	L'espace à disposition dans la douche pour utiliser un fauteuil roulant, une chaise percée ou une chaise de douche est-il suffisant? 2 m de largeur au minimum ou autres solutions permettant de garder le dos droit pour faire la toilette des patients hors de la douche ou de la salle de bain.		
2.5	Si vous avez répondu par non à une ou plusieurs des questions ci-dessus: le personnel a-t-il bénéficié d'une formation sur les modes de transfert préconisés dans les situations décrites?		

3 Organisation

Exigences et questions	Oui	En Partie	Non
3.1 Avez-vous une personne responsable du transfert dans votre établissement (p. ex. coach de transfert)? Soutien de la gestion de la santé dans l'entreprise ou d'un groupe de travail «contraintes corporelles» (représentants du personnel soignant, thérapeutes, préposé à la sécurité, etc.).			
3.2 Le transfert et l'utilisation des moyens auxiliaires utilisés sont-ils décrits dans la documentation des soins et les changements apportés sont-ils mentionnés?			
 3.3 Les processus ci-dessous concernant les moyens auxiliaires sont-ils définis? Achat Maintenance Entreposage 			
3.4 Le personnel concerné reçoit-il une instruction sur l'utilisation des moyens auxiliaires techniques et des petits moyens auxiliaires? Cette instruction est-elle documentée?			
3.5 Les instructions dispensées concernant les modes de travail préconisés sont-elles systématiquement planifiées, documentées et contrôlées?			
3.6 Le personnel concerné a-t-il la possibilité d'obtenir de l'aide dans les situations de transfert particulièrement astreignantes? Aide immédiate des collègues complétée par une analyse du cas ou un accompagnement pratique par les responsables de la formation ou d'autres spécialistes (p. ex. coach de transfert, spécialiste en kinesthésie, infirmier ou infirmière de pratique avancée).			
3.7 Les contraintes corporelles du personnel sont-elles évaluées chaque année (enquête auprès des collaborateurs et des collaboratrices, accompagnement pratique avec situations de transfert)?			

4 Interview du personnel aidant et soignant

Vérifiez ces points en interviewant trois personnes au minimum. (Inscrivez l'évaluation la plus mauvaise).

EXI	gences			Oui	Non
4.1	4.1 Utilisez-vous des moyens auxiliaires ou des petits moyens auxiliaires dans vos activités quoti- diennes de manière ciblée et conformément à ce qui est prévu?				
4.2	4.2 Recevez-vous l'aide nécessaire lorsque vous prévoyez un transfert particulièrement astreignant?				
4.3		bilité de dire STOP en cas de situations par sfert de patients) et les solutions prévues sol	S		
4.4		1 à 10, comment évaluez-vous l'effort à foundelle ci-dessous comme point de repère. Cochez Évaluation qualitative	3		
	4 à 6 7 à 10	élevé très important/extrême			

5 Évaluation intermédiaire

Faites le décompte du nombre de croix (réponses) dans les champs verts, jaunes et rouges des sections 1 à 4.

Sections		Nombre de réponses			
	vert	jaune	rouge		
1 Moyens auxiliaires					
2 Espace disponible					
3 Organisation					
4 Interview du personnel aidant et soignant					
Total					

6 Évaluation finale

L'exposition aux risques du personnel aidant et soignant est évaluée en fonction des totaux obtenus pour les couleurs respectives.

Résultat		Mesures nécessaires
Uniquement des réponses vertes	Aucun risque de surmenage physique prévisible	Des mesures de prévention peuvent s'avérer utiles pour les jeunes gens,
1 à 3 réponses jaunes, aucune réponse rouge	Risque de surmenage physique prévisible en association avec d'autres sollicitations excessives	les personnes d'un certain âge ou possédant des aptitudes limitées. Afin de limiter le risque résiduel, il est conseillé d'améliorer les points évalués en jaune.
Au moins 4 réponses jaunes, ou Au moins 1 réponse rouge	Probabilité accrue de surmenage physique en relation avec le transfert de personnes	Des mesures de prévention ou une analyse particulière sont nécessaires afin d'éliminer les points évalués en rouge et de réduire le nombre de points évalués en jaune.

Annexe

Moyens auxiliaires et mesures nécessaires

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des moyens auxiliaires et des mesures nécessaires pour les différentes activités. Chaque situation peut également être analysée en détail à l'aide des diagrammes. Ce tableau non exhaustif est un outil qui permet de déterminer les besoins et de convenir de la manière de procéder avec la personne à mobilité réduite, ses proches et la direction de l'établissement. D'autres solutions sont possibles si elles permettent d'atteindre un niveau de protection équivalent. Le choix et l'utilisation de moyens auxiliaires et de mesures appropriés dépendent de différents facteurs. Dans la légende* en bas de page, vous trouverez quelques exemples et une liste de moyens auxiliaires techniques et des petits moyens auxiliaires (y compris des équipements spécialement conçus pour la douche ou la baignoire).

Situation	Mobilité légèrement réduite	Mobilité fortement réduite	
Voir vidéos de formation: www.suva.ch/transfert- intelligent-formation	La personne a besoin de peu d'aide (le personnel ne soulève pas de poids)	La personne a besoin d'aide (le personnel soulève du poids)	La personne a besoin d'une aide complète (le personnel prend en charge des activités)
Transfert du lit à la chaise/au fauteuil roulant ou aux toilettes/à la chaise de douche	 Petits moyens auxiliaires Lit électrique réglable en hauteur 	 Petits moyens auxiliaires Lit électrique réglable en hauteur (accessible des deux côtés) Moyen auxiliaire technique pour le transfert Seconde personne¹, si la personne > 80 kg 	 Lit électrique réglable en hauteur (accessible des deux côtés, appuie- tête réglable, barrière discontinue) Moyen auxiliaire tech- nique pour le transfert Seconde personne¹
Transfert au lit (glissement vers la tête de lit, déplacement de côté en position latérale, redressement dans le lit)	Petits moyens auxiliaires Lit électrique réglable en hauteur (accessible des deux côtés)	 Petits moyens auxiliaires Lit électrique réglable en hauteur (accessible des deux côtés) Seconde personne¹, si la personne > 80 kg 	 Petits moyens auxiliaires Moyens auxiliaires techniques Lit électrique réglable en hauteur (accessible des deux côtés, appuietête réglable, barrière discontinue) Seconde personne¹
Soins corporels (bain, douche et toilette complète)	Petits moyens auxiliaires	Petits moyens auxiliaires Moyens auxiliaires techniques Seconde personne ¹ , si la personne > 80 kg Suffisamment de place	 Moyens auxiliaires techniques pour le transfert Seconde personne¹ Suffisamment de place

*Léaende

- Petits moyens auxiliaires: tapis antidérapant, échelle de lit, ceinture de transfert, drap de transfert, planche de transfert, disque pivotant à guidon, support de pieds (marchepied médical), ceinture de jambe, rollboard, coussin antidérapant...
- Petits moyens auxiliaires pour les soins corporels: tapis antidérapant, chaise ou tabouret de douche, planche pour la baignoire, tapis de douche. barre de maintien, aide au transfert en position assise...
- Moyens auxiliaires techniques pour le transfert tels que verticalisateur, lève-personne (ou lève-personne plafonnier)
- Moyens auxiliaires techniques pour les soins corporels: chaise de douche réglable en hauteur, lève-personne et élévateur de bain
- Suffisamment de place: pour utiliser les moyens auxiliaires, 2 m de largeur au minimum
- 1 Seconde personne: personnel aidant ou soignant, proche ou personne de confiance (p. ex. membre de la famille, voisin)

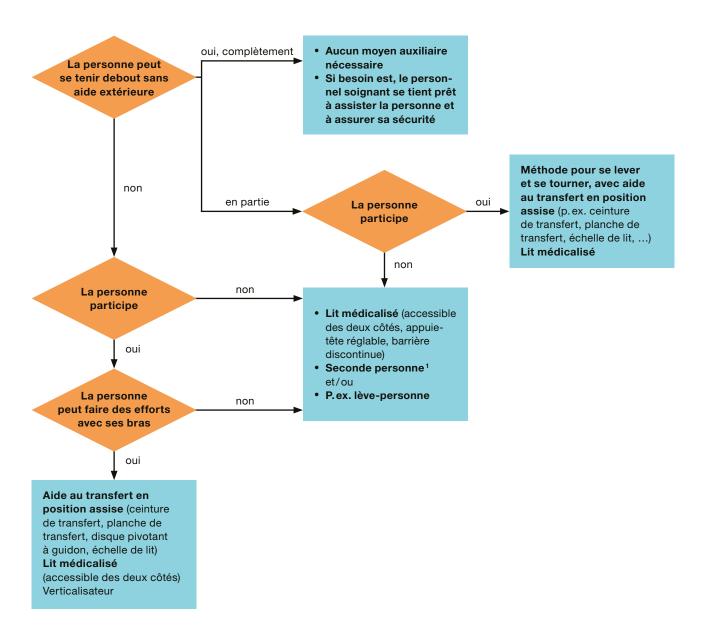
Diagrammes d'analyse approfondie des mesures et des moyens auxiliaires requis

Les diagrammes ci-dessous sont tirés des «Guidelines for Nursing Homes OSHA», Occupational Safety and Health Administration 3182-3R 2009. Ils ont été légèrement modifiés.



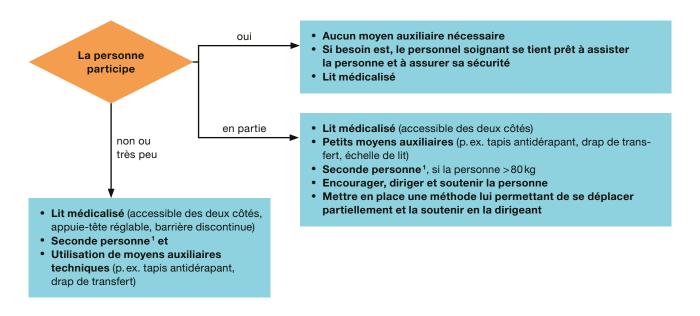
Transfert du lit à la chaise/au fauteuil roulant, aux toilettes/à la chaise de douche de la personne à mobilité réduite

(p. ex. pour se relever du fauteuil ou aller du fauteuil roulant aux toilettes)



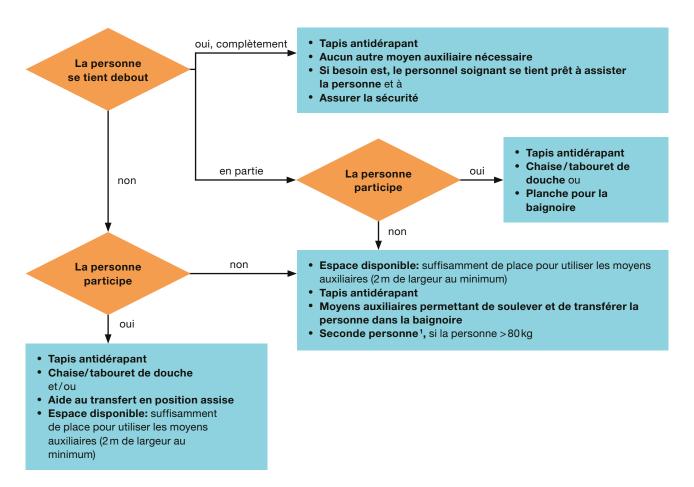
¹ Seconde personne: personnel soignant, proche ou personne de confiance (p. ex. membre de la famille, voisin)

Transfert au lit





Soins corporels (bain, douche et toilette complète)



¹ Seconde personne: personnel soignant, proche ou personne de confiance (p. ex. membre de la famille, voisin)

Références

Bases légales

- OPA: ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (RS 832.30, en particulier l'art. 41)
- OLT 3: ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (protection de la santé) (RS 822.113, en particulier les art. 2, 4, 5, 10, 23, 24 et 25)

État de la technique

- · www.suva.ch/transfert-intelligent
- L'accident n'arrive pas par hasard! Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de la santé,
 CFST, www.suva.ch/6290.f
- L'accident n'arrive pas par hasard! Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de l'aide et des soins à domicile (Spitex), CFST, www.suva.ch/6291.f

Associations et solutions interentreprises

- CURAVIVA Suisse, www.curaviva.ch
- Aide et soins à domicile Suisse, www.spitex.ch
- Association Spitex privée Suisse ASPS, www.spitexprivee.ch
- Kinaesthetics Suisse, www.kinaesthetics.ch
- PDSB Principes pour le Déplacement Sécuritaire des Bénéficiaires, www.croixrougevaudoise.ch/je-veux-me-former/formations-pour-institutions
- Association suisse des infirmières et infirmiers ASI, www.sbk.ch
- Croix-Rouge suisse, www.redcross.ch
- ARTISET la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien, www.artiset.ch
- Solution de branche H+, www.hplus.ch/fr/securiteautravail
- Sécurité au Travail en Suisse, www.arbeitssicherheitschweiz.ch

Contributeurs

La présente publication est le fruit de la collaboration étroite entre AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG (www.spitex.aeh.ch) et l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT), www.iva-ch.ch.

Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur physique, chimie et ergonomie Tél. 021 310 80 40 service.clientele@suva.ch

Téléchargement

www.suva.ch/88305.f

Titre

Transfert de personnes dans le secteur des soins

Contributeurs

Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT), AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG (gestion du projet)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source. 1^{re} édition: mars 2020 Édition revue et corrigée: septembre 2022

Référence

88305.f (uniquement au format PDF)